

Autorisations nécessaires en fonction de la nature des travaux

Nature des travaux		Dispense	Déclaration préalable	Permis de Construire
Changement d'aspect extérieur (ravalement, création d'une fenêtre...)			x	
clôture			x	
Création de surface de plancher ou d'emprise au sol (habitation, extension, carport, abri de jardin, terrasse de plus de 60 cm de hauteur...)	en zone urbaine (U) du PLU	moins de 5 m ² (une déclaration préalable sera tout de même à déposer si le projet se situe dans les abords d'un monument historique)	entre 5m ² et 40m ²	plus de 40m ²
	autre qu'en zone U du PLU		entre 5m ² et 20m ²	plus de 20m ²
Terrasse de plain-pied (inférieure à 60 cm de hauteur)		x		
Piscine	Piscine non couverte ou avec couverture d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre	bassin de moins de 10m ²	bassin compris entre 10m ² et 100m ²	bassin de plus de 100m ²
	Piscine avec couverture d'une hauteur supérieure à 1,80 mètre		bassin de moins de 10m ²	bassin de plus de 10m ²

-Ces informations sont valables pour les constructions inférieures à une hauteur de 12 mètres

-Ces informations ne garantissent en rien la faisabilité ou la validation d'un projet, pour plus d'informations veuillez vous référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme

Délais d'instruction

Délais*	Cub	Déclaration préalable	Permis de construire pour une maison individuelle	Autres permis de construire
Délai de droit commun	2 mois	1 mois	2 mois	3 mois
Si la parcelle est dans un périmètre d'abords d'un monument Historique ou est situé dans un site inscrit (consultation de l'ABF)	sans objet	1 mois de délais en supplément du délais de droit commun		
Si les travaux concernent un bâtiment nécessaire à l'exploitation agricole ou forestière (consultation de la CDPENAF et de la CDNPS)	sans objet	3 mois de délais en supplément du délais de droit commun		

*D'autres délais supplémentaires peuvent être nécessaire dans des cas particuliers